

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du six juin deux mil dix-sept

L'an deux mil dix sept et le 6 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de Conseil de la mairie sous la présidence de Mr GROSSIN Jean, Maire.

Présents : M. GROSSIN Jean, Maire, Mmes : DAUTREPPE Marie-Bernadette, DUBREUIL Virginie, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, Mrs BRETHOMÉ Joseph, DUPÉ Frédéric, DUPÉ Raymond, JOLLY Claude, MORNET Jean-Claude.

Absents : Laure BERRIAU pouvoir à Nathalie PONCET
Benoît JOLLY pouvoir à Jean GROSSIN

AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LE GAEC LA JAUBRETIERE

Les dirigeants en exercice du Gaëc La Jaubretière ayant décidé de louer des bâtiments lui appartenant à une Société par Action Simplifiée (SAS), dénommée CEREAVIE, pour exercer une nouvelle activité de stockage de céréales pour le compte de la Cavac, il convient de modifier par avenant la convention

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'AMENAGEMENT DE LA COUR ET DES ABORDS DE L'ECOLE COMMUNALE

Le Conseil retient l'entreprise GTP de St Gilles Croix de Vie pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 32.335,20 € HT.

CONFECTION, FOURNITURE ET TRANSPORT EN LIASON FROIDE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Le Conseil attribue le marché à la société Océane de Restauration de Vannes avec les tarifs suivants :

- repas enfant : 2,142 € TTC
- repas adulte : 2,490 € TTC
- repas spécifique pour enfant allergique : 5,999 € TTC

TARIFS COMMUNAUX DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil fixe les tarifs communaux suivants pour l'année scolaire 2017-2018 :

- repas enfant : 3,45 €
- repas adulte : 5,70 €
- repas spécifique enfant allergique : 7,35 €
- enfant fournissant son repas : 1,10 €

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2017

Le Conseil Municipal vote les subventions comme suit :

- A.S.S.M. St Maixent	900,00 €
- Association des parents d'élèves - St Maixent	500,00 €
- Association Form & Co - St Maixent	550,00 €
- Association "Les Bisounours" - St Maixent	200,00 €
- Association « La Roue Libre » - St Maixent	200,00 €
- Association Espoir du Val de Vie	60,00 €
- U.N.C. St Maixent S/Vie	200,00 €
- Aide à domicile en milieu rural	296,00 €
- Amicale des donneurs de sang - Coëx	200,00 €
- Antenne des Secouristes	200,00 €
- Association du Collège « St Gilles »	50,00 €
- Association du Collège Garcie Ferrande - St Gilles	50,00 €
- Etape du Canton	50,00 €
- Banque alimentaire de la Vendée	100,00 €
- Maison familiale - St Jean de Monts	25,00 €

- Maison familiale - St Gilles Croix de Vie	25,00 €
- Maison familiale - Les Herbiers.....	25,00 €
- Maison familiale Venansault	75,00 €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR LES COMMUNES DE COEX ET SAINT-REVEREND POUR DES ENFANTS SCOLARISES A ST MAIXENT

Le montant de la participation pour les enfants domiciliés dans ces communes est fixé à 456,43 € par enfant.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Le Conseil approuve la modification des statuts afin de lui confier :

- la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles,
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable.
- l'entretien de deux sites classés monuments historiques, l'église de la Chaize Giraud et l'église Saint Nicolas de Brem sur Mer, ainsi que du château médiéval de Commequiers, à compter de la date de son classement au titre des monuments historiques.
- à titre optionnelle à compter du 1er janvier 2018, la compétence "eau" dont l'exercice sera transféré par une prochaine délibération à Vendée Eau, auquel la Communauté de Communes du pays de Saint Gilles Croix de Vie pourra désormais adhérer.

VALIDATION DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT DE COMPETENCE PRODUCTION D'EAU POTABLE AU SIAEP DE LA VALLEE DU JAUNAY A VENDEE EAU ET D'ADHESION DU SIAEP A VENDEE EAU POUR COMPETENCE EAU POTABLE AU 31/12/2017

Le Conseil émet un avis favorable

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Le conseil municipal revoit la composition des commissions communales et intercommunales.

PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE AUX ECOLES PRIVEES

Le conseil municipal émet un avis défavorable aux demandes de versement d'un forfait pour les élèves de notre commune qui sont scolarisés dans des établissements scolaires primaires privés.

CONVENTION AVEC LE SYDEV - ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil accepte les travaux d'éclairage concernant le passage piéton rue du Val de Vie avec une participation communale de 461,00 €

En mairie, le 9 juin 2017
Le Maire,
Jean GROSSIN